

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2018-03
---	---	-----------------

SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

NOMBRE DE MEMBRES			Le 8 février 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre , MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARDIN Carine, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline, GIRARD François , PAJOT Marc . Procuration : CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE LUCOTTE Roseline QUIGNARD Jean-Pierre à CHAPOTOT Jocelyn Absents : GIRARD François, PAJOT Marc. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 01/02/2018
Date d'affichage
 09/02/2018

OBJET : MODIFICATION DU BAIL EN CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SIGNE AVEC MME SEVERINE GAUTHEROT LE 1^{ER} AOUT 2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un bail sous forme de contrat d'occupation privative du domaine public a été signé entre la commune de Créancey et le couple, Mme Séverine GAUTHEROT, M. Pierre CHAMPALE, le 1^{er} août 2012 pour la location d'un logement de type T5, situé 1, rue de l'église.

Mme GAUTHEROT et M. CHAMPALE ont informé Monsieur le Maire de leur séparation, et, ils ont demandé tous deux à ce que le nom de M. CHAMPALE n'apparaisse plus sur le contrat d'occupation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que cette modification soit apportée par la rédaction d'un avenant au contrat d'occupation signé le 1^{er} août 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'avenant n° 3, pour date d'effet du 1^{er} mars 2018, du contrat d'occupation privative du domaine public signé le 1^{er} août 2012 afin de constater le départ du logement de M. CHAMPALE, et de ne laisser apparaître que le nom de Mme GAUTHEROT, titulaire du nouveau contrat.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT